



*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017

En communication

Patrick AUBIN
Pascal BAUDE
Marie-Christine BELLEVILLE
Pascal BOUCHET
Marc CHATAIN
Serge DAGADA
Jean-Louis DUGRAVOT
Muriel EYL
Jean-Claude HEBRAS
Gisèle LE TUHAUT
Bernard MALFONDET
Marianne MAZEL
Annie MOREAU
Charles SCOTTO
Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT
Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 50

Les membres en communication font le bilan de la journée du 23/24 septembre et après synthèse valident les résultats et les sanctions relevant des anomalies.

Un certain nombre de retards dans la transmission des FDME a donné lieu à des avertissements. **Rappel** : les clubs doivent procéder à l'exportation avant minuit pour les matches programmés à partir de 17 h et avant 20 h pour les matches programmés avant 17 h

Se sont vu sanctionnés financièrement les clubs qui manquent à leurs obligations (absence de secrétaire, officiels de banc pas la convention, non-respect du délai de mise à jour de la base de données, ...).

Une pénalité sportive et financière est appliquée à l'équipe du HB FEMININ JACOU MONTPELLIER en -18F/P19 pour avoir inscrit sur la FDME une joueuse qui ne figurait pas dans la convention.

Il est regrettable que malgré plusieurs rappels sur la réglementation des conventions, la Commission se trouve encore dans l'obligation de sanctionner des équipes.

Un match arrêté en N3M/P3 CJF ST MALO / ROUEN HB pour défaillance technique (coupure de courant) après 57 mn et 55 secondes de jeu. Après étude du rapport des arbitres et au vu de la situation de jeu, la COC a décidé de valider le score au moment de l'arrêt du match, à savoir 24/21 en faveur du CJF ST MALO.

Pour le bon fonctionnement des compétitions, ci-après quelques informations et rappels importants à lire ATTENTIVEMENT.

.../...



INFORMATIONS ET RAPPELS IMPORTANTS

1/ CORRESPONDANCES ELECTRONIQUES

Les mails concernant la COC nationale doivent être adressés OBLIGATOIREMENT à sportive@ffhandball.net et non sur l'adresse fédérale de Sandrine PETIT s.petit@ffhandball.net.

2 / CLUBS SOUS CONVENTION (art. 25 du RG)

Les équipes qui évoluent en championnat de France sous convention doivent s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs, officiels de banc et officiels de table soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. **ATTENTION** : Si un joueur d'une convention ressort non enregistré le jour du match, ce dernier sera déclaré perdu par pénalité pour l'équipe concernée.

Lors d'une demande d'ajout sur la liste d'un joueur ou d'un officiel par le club porteur de la convention, cette dernière doit être saisie **et transmise sur Gest'Hand pour validation à la FFHandball** pour être prise en compte. Veillez donc à adresser vos conventions avant le vendredi pour validation à la FFHandball (Commission Statuts et Règlementation) et à vérifier l'enregistrement sur Gest'Hand avant de saisir un nom sur la FDME.

Pour tout renseignement relatif aux conventions, veuillez contacter directement le secrétariat de la Commission «Statuts et Règlementation», Anne-Sophie POINTET (as.pointet@ffhandball.net).

3 / JOUEURS(SES) EN POLE

Seuls(es) les joueurs(ses) de pôle peuvent bénéficier d'un surclassement pour jouer dans les compétitions nationales sous certaines conditions que nous vous avons détaillées dans un courriel adressé à tous les clubs le 29 août dernier.

Les surclassements ne prennent effet qu'après enregistrement de l'autorisation dans Gest'Hand. Avant d'inscrire le joueur ou la joueuse sur la FDME, veillez à vérifier cette information sur la licence des (joueurs(ses) concernés(es) avant de l'inscrire sur la FDME.

ATTENTION : si l'autorisation n'est pas enregistrée sur Gest'Hand, interdiction de jouer sous peine de match perdu par pénalité.

4 / GEST'HAND

- Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.
- Respectez le délai d'enregistrement des conclusions de match afin d'éviter toute sanction financière (rappel : conclusion doit être saisie 60 jours avant le match).
- Lorsque vous rencontrez des difficultés avec Gest'Hand ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire IMPERATIVEMENT sur <http://support.ffhandball.org>

Bonne saison à tous.

Fait à Gentilly, le 28 septembre 2017

Pascal BAUDE
Président de la COC Nationale



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE DU 23/24 SEPTEMBRE 2017
<p><u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission</p>	<ul style="list-style-type: none"> - HBC LOMBEZ SAMATAN -18F/P1 - HB FEMININ 14 -18F/P5 - AS PUICHERIC HB -18F/P19 - L'HUISSERIE/UNION SUD MAYENNE HB -18M/P5 - ENTENTE VAL DE SOMME -18M/P9 - AVENIR 84 -18M/P15 - CERCLE PAUL BERT RENNES HB N1M/P2 - CA LISIEUX HB N3F/P3 - TOURCOING HAND BALL N3F/P4
<p><u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais</p>	/
<p><u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ALS PLOUAGAT HB -18F/P5 - BILLERE HANDBALL PAU PYRENEES -18M/P1 - CORREZE HANDBALL -18M/P1 - BASSIN ANNECIEN -18M/P13 - CONVENTION COTENTIN -18M/P5 - ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM N1F/P3 - ENT. JA ISLE HB/AL DU PALAIS SUR VIENNE HB -18F/P3 - BRON/VENISSIEUX/VILLEURBANNE LYON MET. -18M/P13 - ENTENTE ASNIERES-COLOMBES-CLICHY HB N2M/P2 - HB VAL D'ARGENS/DRAGUIGNAN VHB -18F/P20
<p>* <u>PENALITE SPORTIVE</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - HB FEMININ JACOU MONTPELLIER -18F/P19
<p>* <u>FORFAIT</u></p>	

* Sous réserve des procédures en cours

Comme la saison passée, afin de limiter les envois massifs de mails, les comptes rendus de réunion de la commission sportive sont disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/procès-verbaux-commissions.html> ou lors de votre connexion à GestHand en cliquant sur : « Accéder aux procès-verbaux... ». Ces comptes rendus restent des documents officiels sur lesquels figurent des informations importantes et utiles, veuillez donc à les consulter régulièrement.

*Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.